



## AVIS DE COURSE

### CHAMPIONNAT HABITABLE INTERCLUB DE NORMANDIE 12ème édition

#### CAEN YACHT CLUB

### Acte VII - Grade 5B Régate en flotte 25 et 26 avril 2026 Base Nautique Bertrand Génard - CAEN

#### Préambule

La mention [NP] dans une *règle* signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette *règle*. Cela modifie la RCV 60.1.

La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

#### Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants et participantes.

#### 1 RÈGLES

La compétition est régie par :

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.5 - les règlements fédéraux, notamment le règlement technique des pratiques sportives compétitives, et chartes de la FFVoile
- 1.6 - le règlement du CICH Normandie 2025-2026

#### 2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles après au plus tard samedi 25 avril à 10h lors de la confirmation d'inscription des équipages à la base nautique Bertrand Génard de Caen
- 2.2 Les IC seront affichées sur les vitres du bureau du rez-de-chaussée de la Base Nautique.
- 2.3 Les IC seront disponibles en version électronique sur le Groupe WhatsApp du CICH Normandie.

### 3 COMMUNICATION

- 3.1 Le tableau officiel d'information se situe à la Base nautique Bertrand Génard.
- 3.2 [DP] [NP] Pendant qu'il est en course sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

### 4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

*Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.*

- 4.1 L'inscription à la compétition est limitée aux coureurs à jour de leur Licence FFVoile 2026 et est limitée aux 12 premiers équipages inscrits. Chaque équipage doit être composé de 4 à 5 équipiers, barreurs inclus. Seuls les bateaux (J80) et les voiles fournis par l'organisation auront le droit de courir.
- 4.3 Documents exigibles à l'inscription :
- 4.3.1 a. Pour chaque concurrent majeur, être en possession d'une Licence temporaire FFVoile ou Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"
- Pour chaque concurrent mineur, être en possession :
- d'une licence Club FFVoile mention « compétition » valide
  - ou
  - d'une licence temporaire FFVoile ou d'une licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur
- b. Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :
- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
  - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
  - pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.
- c. une autorisation parentale pour tout concurrent mineur.
- 4.4 Les équipages admissibles peuvent s'inscrire jusqu'au 21 avril 2026 à l'adresse mail [cyc.secretariat@gmail.com](mailto:cyc.secretariat@gmail.com) ou sur le site du CICH.
- 4.6 Pour être considéré comme inscrit à la compétition, un équipage doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

### 5 DROITS À PAYER

- 5.1 Les droits sont les suivants :

Droits d'inscription jusqu'au 21 avril 2026

Les droits sont de :

- 15 euros/jour de régata, par équipier/skipper licencié dans un club de la Ligue de voile Normandie
- 20 euros/jour de régata, par équipier/skipper licencié dans un club de voile hors Normandie

Caution 500€ par skipper (non encaissée)

5.2 Le montant pourra être réglé en ligne via Hello Asso du 17 mars au 21 avril 2026  
<https://www.helloasso.com/associations/caen-yacht-club/evenements/cich-2026-caen>

5.3 **Le rachat de franchise FFVoile est obligatoire pour participer aux épreuves**  
(suivant les règles définies à l'avenant au règlement CICH).

## 6 PUBLICITE

[DP] [NP] Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

## 8 PROGRAMME PREVISIONNEL

### 8.1 Samedi 25 avril 2026

Accueil des équipages à partir de 9h45 à la Base Nautique Bertrand Génard

Confirmation d'inscription : de 10h à 10h30

Briefing et mise à disposition des bateaux des bateaux 10h45

1er signal d'avertissement 12h00

dernier signal d'avertissement : 19h00

**Soirée des équipages à bord du Gerveur à partir de 20h15** (cf plan annexe A)

Repas + 1 consommation 28€/personne - réservation sur Hello Asso, avant le 20 avril 2026

<https://www.helloasso.com/associations/caen-yacht-club/evenements/soiree-cich-gerveur>

### Dimanche 26 avril 2026

Accueil des équipages à partir de 8h45

Briefing et mise à disposition des bateaux 9h00

1er signal d'avertissement 10h00

dernier signal d'avertissement: 17h00

Proclamation des résultats : 18h00

## 9 CONTRÔLE DE L'ÉQUIPEMENT

9.1 Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.

9.2 Le port d'un gilet d'aide à la flottabilité homologué est obligatoire pour tout membre d'équipage sur l'eau

## 11 LIEU

11.1 La régata se tient sur les plans d'eau caennais, au départ de la Base Nautique Bertrand Génard

L'Annexe A indique l'emplacement de la Base Nautique Bertrand Génard.

11.2 L'Annexe B indique l'emplacement des zones de course.

## 12 LES PARCOURS

Le parcours à effectuer sera le suivant : Parcours construit **avec possibilité d'un arbitrage semi-direct**

## 13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

13.1 L'arbitrage pourra être en semi-direct, sur l'eau.

13.2 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

## 14 CLASSEMENT

14.2 Deux courses validées par équipage sont nécessaires pour valider la compétition.

14.3 Le score d'un équipage sera le total des scores de ses courses.  
Pour effectuer un classement général provisoire, si des équipages ont réalisé un nombre de courses supérieur, celles-ci ne seront pas comptabilisées.

## 15 BATEAUX ACCOMPAGNEURS

15.1 [DP] [NP] Les bateaux des accompagnateurs doivent être identifiés par *un cagnard* "*Accompagnateur équipage* "*nom de l'équipage*".

15.2 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :

- Des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
- Une VHF
- Un couteau
- Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
- Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
- Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche.

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance.

Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones

## 19 PROTECTION DES DONNÉES

19.1 **Droit à l'image et à l'apparence** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

**19.2 Utilisation des données personnelles des participants :** En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles pour une durée allant jusqu'à un an après la fin de la présente compétition. Il est précisé que les données sportives, notamment les résultats à la compétition susvisée, sont stockées pendant 30 ans à compter de la compétition. Elles sont uniquement destinées aux services fédéraux, aux organes déconcentrés (Ligues et Comités départementaux et club dans lequel la licence a été prise), et aux prestataires aux fins de dispense de nos services (prestataires techniques de gestion des données sportives). Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant [dpo@ffvoile.fr](mailto:dpo@ffvoile.fr) ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

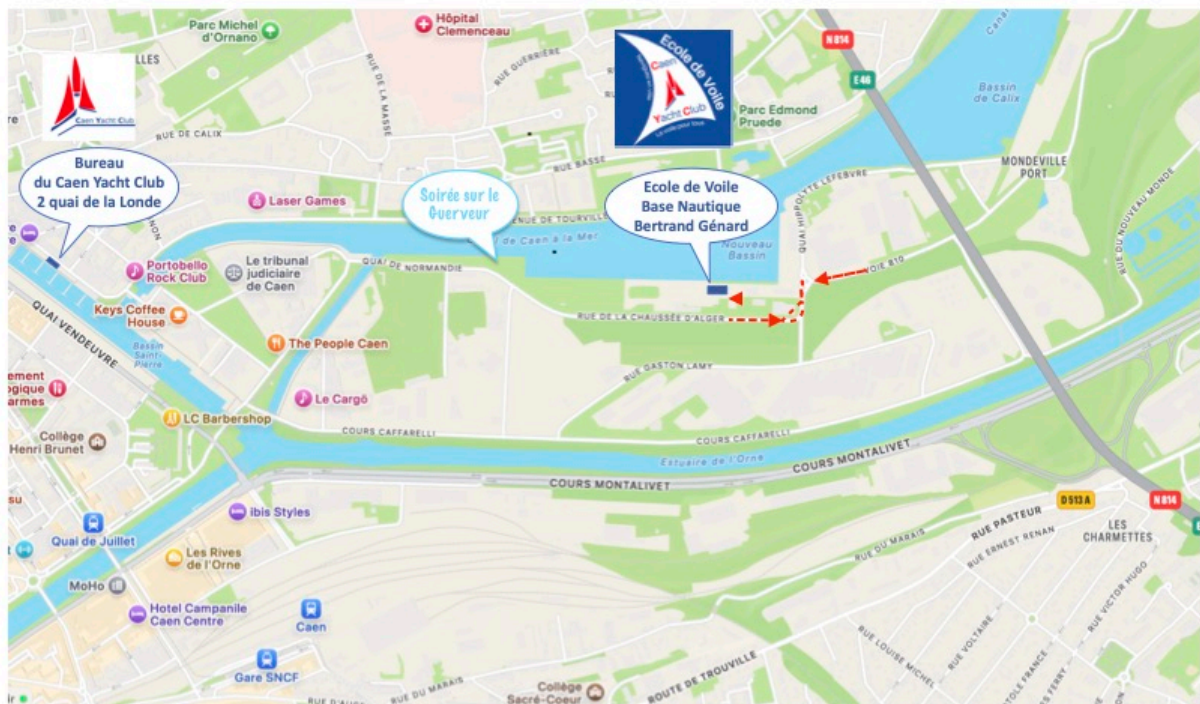
## **20 ÉTABLISSEMENT DES RISQUES**

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette compétition, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

## **22 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

Pour plus d'informations, contacter *le Caen Yacht Club* : [cyc.secretariat@gmail.com](mailto:cyc.secretariat@gmail.com)  
*tel* : 02.31.28.58.46

## ANNEXE A : Plan du lieu de compétition



## ANNEXE B Emplacement des zones de course

